

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 28 juin 2018
Rapporteur :
Monsieur Christian LE
BIHAN

N° 26

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/07/2018 (accusé de réception du 04/07/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Bilan des opérations immobilières 2017

—————

Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal est appelé à prendre connaissance des opérations immobilières effectuées annuellement par la commune, soit pour 2017 trente-cinq actes représentant environ 117 000 euros d'acquisitions, et 2,2 millions d'euros de cessions.

La ville a réalisé huit acquisitions en 2017 pour un montant d'environ 117 709 euros, principalement pour des projets liés à des aménagements de voirie.

Vingt-sept cessions ont par ailleurs été actées. Parmi celles-ci, 1,8 millions d'euros pour des projets d'habitat, principalement sur le quartier de Linéostic, et 345 000 euros pour les cessions du patrimoine communal.

Ces cessions représentent une recette de 2 266 000 euros TTC.

Le conseil municipal en prend acte.